

Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise

20 MARS 2017

Objet : Eclaircissements de l'Appel d'offres n° 1/M/DCAN/2017.

Suite à la demande des renseignements par l'un des candidats ayant retirés le dossier d'appel d'offres n° : 1/M/DCAN/2017 relatif à **La location des licences d'utilisation de logiciels MICROSOFT pour le compte de l'ANPME en lot unique**, les éclaircissements sont les suivants :

Q 1 : Demande de précision sur le domaine de compétence de certification parmi celle qui concerne les produits office 365 objet de renouvellement.

Réponse 1 : la Certification demandée par l'ANPME c'est Microsoft Gold Partner, Domaine : Volume Licensing ;

Q 2 : la présentation d'un certificat autre que celle demandée par l'ANPME.

Réponse 2 : Selon le paragraphe 8 alinéa c de l'article 36 du règlement des marchés de l'ANPME, la commission d'ouverture des plis écarte les concurrents qui n'ont pas présenté les pièces exigées ; à cet effet la société doit obligatoirement déposer le certificat demandé par le maître d'ouvrage à savoir « Microsoft Gold Partner , Domaine : Volume Licensing ».

Q 3 : Le détail et le coût de réalisation du service d'assistance et de consulting (Microsoft Consulting Services) à la demande de l'ANPME » ;

Réponse 3 : Pour le service d'assistance et de consulting, merci de noter qu'il s'agit d'une prestation forfaitaire dont le prix doit être intégré au coût de location du licence MICROSOFT Office 365.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Chef de Service Approvisionnement
et moyens Généraux Par Intérim
ZOUHAIR Mohamed